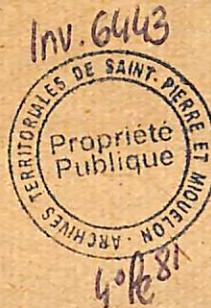


LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



40181

ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
 Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
 Réclames 0 fr. 50
 Faits divers 1 fr. 00

La Commission Municipale

L'un des Conseillers démissionnaires, M. Robert a eu le TOUPET d'en accepter la Présidence.

Après trois semaines de réflexion, Didelot la Gaffe s'est enfin décidée à accepter la démission du Conseil Municipal.

Pourquoi tant d'hésitation?.... espérait-il que nos conseillers municipaux reviendraient sur leur décision, ou bien voulait-il prendre le temps d'expliquer l'affaire à sa façon au Ministère?

Dans le premier cas, il jugerait bien mal les représentants de la population. Ils n'ont pas, comme lui, *deux paroles* et ils savent prendre la responsabilité de leurs actes,

Dans le second cas il ne doit pas ignorer qu'on n'a eu qu'une *ponce t. e. t n i t d e* et qu'il a envoyé son rapport au successeur de Milliès-Lacroix M^r Treuillot, lira aussi celui du Conseil Municipal.

«Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son,» et celle de Didelot sonne plutôt faux, depuis que cet indigne représentant de la République a été publiquement convaincu de *fourberie* et de *mensonge*.

**

La démission acceptée, il a fallu songer à remplacer le Conseil démissionnaire par une Commission de trois membres dont le Président, jusqu'ici, était toujours un fonctionnaire.

M^r Coudray a eu plusieurs fois cet honneur et tout le monde s'attendait à sa nomination. Mais cette fois, la Présidence était plutôt une *corvée qu'un honneur*. Didelot l'aurait volontiers imposée à M^r Delisle, notre leutenant de port si ce dernier n'avait mis comme condition que les élections se fassent le plus tôt possible.

et c'est sans doute, pour le punir de ce petit acte d'indépendance qu'il lui aurait alors fait l'injure de le mettre en *sous-ordre* en offrant la Présidence à un autre. Encore fallait-il trouver *cet autre* et avec lui un troisième membre pour que la Commission fût au complet et dame! ça n'a pas marché tout seul.

Tour à tour appelés au gouvernement M. M. Bailly, Jourdan et Lespagnol ont purement et simplement décliné l'offre qui leur a été faite, se refusant à donner le *coup de pied de l'âne* à la population dans la personne de ses représentants.—M. M. Robert et Beauvois au *patriotisme* desquels l'Administrateur a fait alors appel, n'ont pas eu les mêmes *scrupules* et se sont trouvés très honorés, parait-il, de cette marque de distinction.

Quand on est bien au courant des faits qui ont amené le Conseil Municipal à démissionner; quand on sait que cette démission a été plus que motivée par le *refus formel* de l'Administrateur de blâmer officiellement l'un de ses fonctionnaires, peu recommandable à tous égards et de plus *coupable* (l'Administrateur lui-même l'a reconnu dans son *cabinet*, d'abord, et ensuite à la Mairie devant tous les conseillers municipaux,) — d'avoir fait un *affront volontaire et public* à la population tout entière, dans la personne de ses représentants, quand on sait toute cela, et M^r Robert ne l'ignorait pas, on a le droit de se demander, à quel mobile ce dernier a bien pu obéir en acceptant de faire partie de la Commission Municipale et surtout de la présider. Ses amis eux-mêmes sont les premiers à s'en étonner et à reconnaître qu'il a pour le moins *manqué de tact* en la circonstance.

Pour nous, nous n'en sommes pas trop surpris nous connaissons assez M. Robert pour deviner le motif qui l'a guidé et dé-

terminé à reprendre en quelque sorte la démission qu'il avait donnée quelques jours auparavant.

**

Il y a déjà longtemps que M. Robert n'est plus de nos amis, et si, aux dernières élections, il a accepté de figurer sur la liste de la Municipalité démissionnaire c'est uniquement parce qu'il comptait qu'avec les voix que nous lui donnerions et celles qu'il recueillerait chez nos adversaires ses amis, il arriverait ainsi facilement en *tête de liste*, et qu'en considération du nombre de voix ainsi récoltées dans les deux partis, on lui offrirait peut-être la place de *maire* ou du moins celle d'*adjoint*.

Hélas! malgré toutes ses prévisions, son espoir fut déçu, il ne fut ni maire ni adjoint; et lui, qui se croyait des aptitudes spéciales pour gérer les affaires publiques, s'en désintéressa complètement, à tel point qu'à partir de ce jour, il ne parut plus aux séances du Conseil Municipal.

Mais voici qu'une occasion lui est offerte par l'Administrateur, de remplir les fonctions de *maire provisoire* comme Président de la Commission Municipale; il s'est bien gardé de laisser passer cette chance inespérée qui va lui permettre d'oublier pour quelque temps, la blessure faite jadis à son amour-propre.

Allons, M. Robert profitez des deux mois qui vous sont octroyés; faites nous apprécier vos lumières et vos mérites, mais de grâce, ne vous emballez pas et surtout ne vous méprenez pas sur le rôle que vous êtes appelé à jouer.

Votre titre de Président de la Commission municipale, vous donne sans doute droit à quelque considération, mais enfin, vous n'êtes pas encore le Président de cette République dont vous clamez si haut



les bienfaits; vous n'êtes pas davantage le *grand Gambetta* à qui vous parliez naguère d'élever une statue!

Vous n'êtes même pas à la hauteur de votre homonyme et peut-être votre ancêtre — *Robert dit le Diable*, dont nous parlons l'histoire! Non pour nous, vous êtes *Robert tout court* ou Monsieur *Robert* pour vous faire plaisir.

Or donc, Monsieur *Robert* vous nous faites rire quand nous vous entendons clamer sur tous les quais que désormais la "Municipalité provisoire" dont vous êtes le *Maire provisoire* va pouvoir s'occuper des affaires de *tout le monde*" et non des intérêts d'un seul... Ah! par exemple, il ne manquerait plus que vous ne travailliez que pour vous!

Vous nous faites hausser les épaules quand vous vous vantez d'interdire les processions de la Fête-Dieu et de régler les sonneries des cloches.

La Fête-Dieu est passée et quand elle reviendra l'année prochaine, vous ne serez plus là.

Quand aux cloches, vous n'avez pas plus de droit sur elles que sur le *robinet* de la Fontaine à Vadécard.

Vous faites preuve d'ignorance crasse quand vous prétendez que la municipalité ne payait rien pour les écoles communales alors qu'elle paye chaque année 12.000 francs, il est vrai que vous n'assistiez jamais aux séances du Conseil Municipal, et c'est la seule excuse que vous puissiez invoquer.

Donc, tout ce que vous pouvez faire, et vous le faites déjà avant d'être nommé *Président*, c'est de dire des horreurs contre Monseigneur Légasse et ses vicaires qui ont baptisé et fait faire la 1^{re} communion à vos enfants, contre les bonnes sœurs qui leur ont appris à lire et à écrire. Quand au reste vous n'y pouvez rien, heureusement! car on vous connaît, vous seriez capable de révolutionner tout le pays si vous pouviez. Mais non, tout *Président* que vous êtes, vous ne pouvez que veiller à l'*expédition des affaires municipales courantes* ce qui concerne les séances, les mariages, les décès. Ajoutons si vous y tenez le *balayage* des rues que nous vous prions d'entretenir en bon état. Un point c'est tout. Votre *pouvoir* vous le voyez est donc bien restreint, et surtout croyez-le de bien courte durée.

Les vrais Républicains

NOUS DÉDIONS CET ARTICLE A CE PAUVRE DIDELOT.

M. L. Latapie dans la *République française* prie qu'on ne chicane pas trop sur

«la vertu éducative des idées et des actes» qu'évoque la glorification de Jean-Jacques Hélas!

Puis il loue chaudement le discours de M. Fallières:

M. Fallières a prononcé devant les maires de la Savoie un petit speech qui est bien le meilleur sorti de sa bouche depuis qu'il exerce les fonctions de président de la République. Ecoutez ceci:

« Vous ne devriez oublier jamais que vous n'êtes dépositaire du pouvoir que pour le bien de tous. Vous êtes républicains, je vous en félicite. Il faut défendre passionnément la République; mais rappelez-vous cette parole de Gambetta: « On gouverne avec les hommes de son parti mais on gouverne pour tous. » J'ajouterais: « On administre avec les hommes de son parti mais on administre pour tous. »

« Vous n'avez pas seulement un devoir civique à remplir. Vous avez à faire davantage. Vous devez être équitables. Quand on a l'honneur de représenter la République il faut surtout être bon, être juste. Vous devez faire aimer la République, la servir de tout votre cœur, de toute votre ardeur patriotique et le jour où vous déposerez votre écharpe de maire, vous devez pouvoir vous rendre ce témoignage que vous n'avez pas failli à ce devoir suprême: faire aimer par vos administrés les institutions républicaines »

A la bonne heure! Nous nous étions déshabitués d'entendre ce langage depuis dix ou douze ans que les radicaux gouvernent la France avec des farcons d'écuyers de cirque armés d'une chambrière.

Les sectaires qui avaient réussi à se rendre maîtres de la République avaient pour principe et pour règle de considérer comme des ennemis contre qui tout est permis tous ceux qui n'avaient pas leur intelligence et ne baissaient pas le pan de leur petit tablier maçonnique. La ferveur républicaine se mesurait aux violences exercées contre les ennemis du gouvernement ou simplement contre les hommes qui conservaient leur indépendance.

Au lieu de prêcher aux maires la bonté et la justice on exigeait d'eux qu'ils servent le pouvoir aveuglément et qu'ils briment les récalcitrants. A la place des maires trop tièdes, les préfets installaient des délégués qui administraient la commune à leur place selon les vues du gouvernement.

D'un bout à l'autre de la France s'implantaient peu à peu ces mœurs d'autorité et de violence avec des pratiques de délation et de chantage. On se haïssait ou se déchirait entre citoyens. Et sur ce chaos, régnait une camarilla farouche et corrompue. C'était le combisme.

Nous les républicains selon la tradition nous étions traités dédaigneusement de

réactionnaires parce que nous étions restés fidèles à cette idée que la meilleure façon de servir la République c'était de lui gagner sans cesse plus de partisans c'était de la faire aimer toujours davantage.

M. Fallières a attendu son heure. Il vient un peu tard mais enfin il vient au secours de la tradition menacée et il apporte le témoignage de son expérience.

Ajoutons qu'il vient bien à propos dans un moment où les sectaires reprenaient courage et tramaient à nouveau leurs complots pour détruire l'union et l'apaisement encore mal rétablis.

On a annoncé que M. Briand prononcerait dans quelques jours un grand discours politique. Nous ne doutons pas qu'il ne développe et ne précise encore les idées si sages que M. Fallières vient de rappeler. Il ne manquera plus que de démontrer par des actes ces intentions si bonnes.

Ce n'est pas la première fois que nous avons pu dire dans ces derniers mois après des discours qui nous donnaient espoir: « C'est bien dit »! Quand pourrons-nous ajouter enfin après quelques réalisations accomplies: « C'est bien fait »?

UN CHEF DE COLONIE

Nous lisons dans LA DÉPÊCHE COLONIALE:

NÉCROLOGIE

Nous apprenons avec le plus vif regret la mort de M. Noël Pardon gouverneur des colonies en disponibilité, survenue à bord du paquebot l'*Oxus*, le 12 juillet en cours de traversée. M. Pardon rentrait en France, retour de Diégo-Suarez.

M. Pardon qui avait quitté d'assez bonne heure la carrière administrative coloniale pour se consacrer aux affaires, n'avait nullement abandonné la cause qu'il avait si bien servie comme fonctionnaire. Partout où il était passé, à la Guadeloupe, en Nouvelle-Calédonie, à la Martinique, il s'était attiré la sympathie des colons et celle de ses collaborateurs par sa courtoisie et par le libéralisme de ses idées en matière d'administration. Il fut parmi les gouverneurs de son temps, l'un de ceux qui pensaient que le chef d'une colonie a pour premier devoir de favoriser dans la mesure de ses pouvoirs toutes les entreprises qui se poursuivent ou tentent de s'implanter dans nos possessions, estimant que le développement économique est le plus grand bienfait dont puisse les doter une administration soucieuse de leur prospérité.

Ce rôle, M. Noël Pardon l'avait rempli

dan les diverses colonies qu'il a dirigées avec un succès incontesté.

Le corps de M. Noël Pardon a été immergé avec le cérémonial d'usage.

Nous adressons à la famille du regretté gouverneur l'expression de nos sentiments de vive sympathie et de sincère condoléance.

Voilà ce qu'on ne pourra jamais dire ni d'Antonetti, ni de Didelot, et moins encore de ce pauvre André qui est au dessous de tout. Nous savons que dernièrement un colonial causant avec un Directeur du Ministère des Colonies, disait de lui «Donnez-lui donc la croix de la Légion d'Honneur le façon qu'après cela il puisse administrer un peu honnêtement. Sinon il continuera ses agissements scandaleux jusqu'à ce qu'on lui accorde le bout de ruban rouge pour lequel il assassinerait son meilleur ami, s'il a des amis toutefois.»

M. André quittera sous peu la Colonie mais aura à continuer son service ailleurs à moins qu'il ne soit nommé Commissaire de Police dans quelque trou en France.

COMPTES FANTASTIQUES

On vient seulement de publier le rapport de la Cour des Comptes sur les comptes de l'année et de l'exercice 1908.

Le Ministre des Colonies, en raison des gabegie des précédents titulaires notamment du gascon anticolonial, n'a pu fournir qu'une situation sommaire.

Ce que sera l'état détaillé on peut le juger par ceci :

La Réunion a supporté pendant de longs mois le traitement de trois gouverneurs. Faut-il qu'ils soient riches par là-bas. Quel luxe, mes enfants !

La Guadeloupe ne s'est offert que deux gouverneurs à la fois. Faut croire que les bananes sont chères !

Mais St-Pierre Miquelon que tout le monde sait dans la dèche, a dû payer pendant deux années le traitement d'un ancien gouverneur !

Malheureusement ces rapports sont dépourvus de toute autre sanction que l'indignation des contribuables. Ils y constatent comme on gaspille leur argent.

N'empêche que de tels abus du système de l'assiette au beurre devraient montrer à ces contribuables que s'ils se laissent tondre sans crier on ne sait pas où les

tondeurs s'arrêteront.

Heureusement que l'administration supérieure actuelle et notre Délégué nous évitent la continuation de telles fantaisies.

LE BALISAGE

Du Port de St-Pierre

Tout à été dit au sujet du sifflet de brume de Galantry, nous espérons que sous peu un appareil plus puissant viendra remplacer celui qui existe actuellement.

Nous tenons aujourd'hui à attirer l'attention sur le balisage absolument défectueux de notre port.

Nous avons déjà dit, qu'à notre point de vue les balises établies sur le caillou Bertrand et sur le Petit St-Pierre, devraient être éclairées au moyen d'un feu électrique; mais si le budget local ne peut supporter cette dépense, cependant bien utile, on devrait avoir le courage de réparer et faire peindre en blanc au moins deux ou trois fois par an ces amers si utiles. Les navires pourraient les distinguer beaucoup mieux la nuit.

Les dangereux cailloux St-Louis et Zoé ne sont indiqués que par de simples morceaux de bois mal peints et émergeant à peine de l'eau, par conséquent difficiles à voir.

Quand à la passe du barachois, c'est tout simplement révoltant de voir les malheureuses triques qui l'indiquent. Comment veut-on qu'à l'aide de piquets pareils, qui sont très souvent à demi coulés, un navire puisse la nuit chenaler juste.

Depuis que la drague a creusé la passe le chenal navigable n'a guère que 60 mètres de large, aussi faute d'indications suffisantes les remorqueurs et le vapeur postal ont bien de la peine à éviter de s'échouer; quant aux navires à voiles il leur est presque impossible de sortir ou de rentrer la nuit.

Loin de nous la pensée d'incriminer le service du port, les officiers de ce service n'ont point de reproches à se faire, mais ils n'ont rien à leur disposition pour améliorer la situation.

Comme toujours, il faut aller plus haut et chercher les responsabilités de négligences aussi coupables chez notre Administrateur, l'inénarrable Didelot.

Il ne faut pas qu'on vienne mettre en avant la question d'argent. Lorsqu'un Administrateur trouve des fonds pour faire des travaux aussi inutiles que ceux de la cale

du Gouvernement, il n'a en avo pour faire des améliorations aussi utiles que celles dont nous venons de parler.

Nous n'avons pas à indiquer combien de bouées il faudrait ni la forme et les dimensions qu'elles devraient avoir, les personnes compétentes doivent savoir cela mieux que nous; mais nous avons le devoir d'insister pour que le balisage de notre port soit changé au plus tôt, afin de donner plus de sécurité à la navigation. La dépense ne sera pas forte et les services rendus seront grands.

Nouvel Embellissement

Après la chapelle privée qu'il construit naguère sur le domaine public pour M^r Didelot, Matuvu vient, dans sa générosité toujours ingénieuse, de trouver encore quelque chose.

Il a mis à la disposition des expérimentateurs un vivier flottant qu'on peut visiter à toute heure du jour ou de la nuit, dans la darse du quai de la Roncière.

Dans ce vivier évoluent tous les microbes purulents qui se dégagent des matières.... que chacun peut y déposer pour la nourriture et l'entretien des pensionnaires.

Au moment du désarmement, nul doute que quelque marin un peu gai qu'on y repêchera comme on pourra, si quelqu'un l'y voit tomber, contractera de l'eau..... impure qu'il avalera, quelque maladie dangereuse et probablement contagieuse. Avec du Phénol, et des précautions, les gens soigneux et avertis éviteront la contagion.

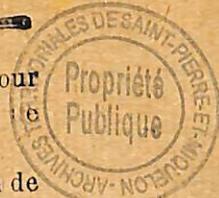
Parions que le vivier "Le Laborieux" sera désinfecté couvert et peut-être démolî aux frais de l'administration qui répara si gentiment la route du Cap à l'Aigle défoncée par les expériences de ce cyclope.

Elle évitera ainsi de vexer ou de ruiner notre ami Matuvu! Pour un pauvre bougre comme lui, il est certain qu'on ne peut pas être aussi intractable que pour vous ou pour moi!

DÉPART DU HOMÉCOURT

Le vapeur Homécourt capitaine Dubosq affrété par la Morue Française a quitté notre port le 22 septembre à 3 heures du soir ayant à bord 902 tonneaux de morues vertes chargées par cette société. C'est sans doute le plus grand chargement qui soit jamais parti de Saint Pierre.

Ce navire emporte comme passagers pour Bordeaux M. & M^r A Leprovost M^r Grandais et M. Me-sannot et voilà comment l'exode continue et se manifeste





de tous les côtés. Le S.-P. et le Miquelon a emporté de lui 3 couriers 140 passagers dont 80 à 100 ne reviennent pas. Où sont les réformes promises par notre administrateur ? Qu'a-t-il fait pour les obtenir ? Rien ! ou si peu de choses ! et cependant St-Pierre se vide ; à la fin de l'année il n'y aura pas 2.000 habitants sédentaires, alors qu'au recensement de Novembre 1907 il y en avait encore 3.750 et à celui de 1902 cinq mille.

St-Pierre aura perdu dans huit ans deux mille habitants, soit quarante pour cent de sa population.

Le gouvernement assiste impasse à cette ruine et ne semble pas vouloir prendre des mesures énergiques pour enrayer le mal. C'est inimaginable, c'est navrant, c'est presque à avoir honte d'être français.

Nouvelle

Par suite d'une indiscretion nous apprenons que Madame Didelot doit prochainement se rendre en France afin d'y placer ses enfants dans des établissements d'instruction.

M. Didelot qui a fait tout et le reste pour empêcher les St-Pierrais d'avoir une école de leur choix, est bien heureux d'être à même de faire donner à ses enfants l'instruction qui lui plaît et de les envoyer voyager à nos frais.

Un retour à l'Orthodoxie LE DÉCRET SUR L'ÂGE DE LA PREMIÈRE COMMUNION

Tous les journaux ont parlé du récent décret de la Congrégation Romaine approuvé par le Pape.

Il réprouve la coutume que l'esprit Janséniste a introduite en France de faire la Première Communion très tard.

Considérant la communion comme une récompense, on exigeait avant d'y admettre les enfants, qu'ils connaissent au moins par cœur, toute la doctrine chrétienne.

Il en résultait qu'après ce grand acte accompli, les enfants dont la famille était tant soit peu indifférente croyaient ensavoir assez pour toute leur vie.

C'est pourquoi presque aussitôt après y avoir été admis la plupart s'éloignaient pour toujours d'un sacrement dont ils avaient trouvé l'accès si difficile.

L'Eglise a rappelé que le devoir pascal s'impose à tous les chrétiens et que par suite dès qu'un enfant a l'âge de raison et qu'il se confesse en connaissance de cause

il peut et doit communier comme tous les autres fidèles.

Comme il fallait s'y attendre quelques demi-catholiques n'ont pas manqué de crier au scandale ; ils ne sont pas parvenus à autre chose qu'à faire ressortir le bien-fondé de la mesure prise.

En lisant les lettres ampoulées que quelques journaux ont reproduites, il est piquant d'y constater que l'erreur Janséniste seule inspire l'indignation mesquine de leurs auteurs.

Antoinette, Plettink Hélène, Wellen Marie, Wellen Mare-Rose, Gautier Marguerite, Lafitte Angèle, Saillard Rose, Lemeur Emma, Lemeur Jeanne, Nicolas Marie, Lebozec Marthe, Lemoine Alexandrine, Briand Baptiste, Audoux Adélaïde, Duhagon Léona, Duhagon Marie, Guyomard Germaine, Shay Hélène, Richard Argentine, Miandonnet Marie, Quémart Jeanne, Lefèvre Marie.

De la Lumière S. V. P.

Depuis l'incendie de la maison J. Nicolas, la lampe électrique qui s'y trouvait n'existe plus et n'a pas été remplacée. Pourquoi ?

On attend sans doute que, faute de lumière dans cet endroit si fréquenté par les marins, quelqu'un de ces malheureux, se trompant de route dans l'obscurité, se soit jeté dans le barachois !

Allons, M. l'entrepreneur de l'éclairage électrique, un bon mouvement ! Vous devez une lampe à cet endroit, placez-la, que diable !

SOCIÉTÉ ANONYME DU PATENT-SLIP DES ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON AU CAPITAL DE 120.000 FRANCS.

Conformément à l'article 37 des statuts, Messieurs les actionnaires de la Société anonyme du Patent Slip des îles St-Pierre et Miquelon sont convoqués en assemblée générale ordinaire le samedi 15 Octobre prochain à deux heures de l'après-midi dans une des salles du café du Midi à l'effet :

1o D'entendre la lecture du rapport du Conseil d'administration et du Commissaire de surveillance sur la situation de la Société au 30 juin 1910.

2o D'approuver s'il y a lieu les comptes.

3o De fixer s'il y a lieu le dividende à répartir.

4o D'élire un Commissaire de surveillance, et un Commissaire suppléant.

5o De délibérer et statuer sur tous les intérêts de la Société.

Conformément à l'article 39 des statuts, tout propriétaire d'une action peut faire partie de l'assemblée générale.

Saint Pierre le 27 Septembre 1910
L'Administrateur Délégué
L. LEFÈVRE.

A VENDRE

Maison et mobilier

RUE DE LA POUDRIÈRE

S'adresser chez M. Louis Langlois

Imp. LA VIGIE — Le Gérant : W. Lefèvre.

Passagers Partis PAR ST-PIERRE-MIQUELON le 25 Sept.

Messieurs : Rochet Louis, Besret Auguste, Lemeure Eugène, Robinson, Stanislas Leput, Huret Jh., Lefèvre Elie fils, Aguinaga Michel, Dollo Léon, Ruault François, Saillard Pierre, Fougaret Pierre, Dicks William, Patrick Furaly.

Mesdames : Lepelletier Eugénie, Simon Emma, Rochet, Passelais Vve, Lemeure Emma, Forgeard Vve, Duhagan Vve Martin Richard.

Mesdemoiselles : Lepelletier Eugénie, Lepelletier Jeanne, Simon Béatrix, Simon